



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 04 décembre, le Conseil Municipal de la commune de CORVEISSIAT étant assemblé en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Jonathan GINDRE.

Convocation du 26 novembre 2025

NOMS Prénoms, Qualités	Présents	Excusés	Pouvoirs à	NOMS Prénoms, Qualités	Présents	Excusés	Pouvoirs à
GINDRE Jonathan, Maire	x			COURVOISIER Franck, Conseiller	x		
CURVAT Pierre, 1 ^{er} Adjoint	x			GIRAUD Olivier, Conseiller	x		
BOUVIER Sandra, 2 ^e Adjointe	x			CLISOL Romain, Conseiller	x		
POMMIER Mickaël, 3 ^e Adjoint	x			QUIVET Yves, Conseiller	x		
NIOGRET Claude, Conseiller	x			DURET Stéphane, Conseiller			
CHAUFFARD Martine, Conseillère	x			ALLAIN Lauriane, Conseillère		x	Mickaël POMMIER

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil municipal. Olivier GIRAUD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Approbation du compte-rendu du 16 octobre 2025
- Admission en non-valeur
- Lancement de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme
- Mise en place d'une offre de mutuelle santé pour les agents
- Convention de mandats en recettes - Syndicat Intercommunal de l'Electricité et des E-communications de l'Ain (SIEA)
- Donation conjoints COCHOD
- Règlement et convention d'occupation du domaine public de la vente au déballage
- Programme et attribution des coupes de bois 2026
- Tarifs photocopies
- Tarifs de la buvette La Trace des Maquisards
- Octobre Rose : don à la Ligue contre le cancer
- Rapport sur la Qualité et le Prix de Service du Syndicat d'eau potable Bresse-Suran-Revermont
- Projet de la SARL LYA
- Questions diverses

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour ainsi que les élus excusés.

Il informe les membres du Conseil que le point 13 sera retiré de l'ordre du jour, faute d'éléments nécessaires pour le présenter.

1- Compte-rendu du conseil municipal du 16 octobre 2025

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du conseil municipal du 16 octobre 2025 et demande son approbation.

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2- Admission en non-valeur

Suite à certaines sommes non recouvrées en 2023, le Service Gestion Comptable de BOURG-EN-BRESSE (SGC) demande à ce que celles-ci soient admises en non-valeur sur le budget 2025. Il convient donc d'inscrire la somme de 368.60 euros au budget 2025. Ce montant est donc à la charge de la collectivité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 1 voix contre et 10 pour, admet en non-valeur la somme de 368.60 euros sur le budget 2025.

3- Lancement de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Suite à la présentation par les services de Grand Bourg Agglomération de l'état urbanistique de la commune, il est nécessaire de réviser le PLU. Le dernier PLU datait de 2014 et permettait peu de développement urbain. Il est nécessaire de pérenniser les services existants, diversifier l'offre de logement et la rendre attractive, privilégier le renouvellement et la densification urbaine, maîtriser la consommation foncière et préserver les espaces agricoles et naturels, maintenir le périmètre de la zone d'activité communautaire, conforter le niveau en équipements et services publics, sauvegarder la biodiversité ainsi que le patrimoine bâti et naturel typique de la région, améliorer les performances énergétiques, limiter l'imperméabilisation du sol.

Un comité de pilotage dirigera la révision du PLU. Il sera composé d'élus et de personnes extérieures associées et dont les compétences sont reconnues.

Monsieur le Maire présente le déroulement prévisionnel des différentes phases prévues pour le lancement du PLU.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de révision du PLU dans tous ses éléments, à signer tous les documents afférents à la révision du PLU, de lancer la consultation d'un bureau d'étude afin d'aider la collectivité dans ses prises de décision.

4- Mise en place d'une offre mutuelle sante pour les agents

Suite à l'obligation, au 1^{er} janvier 2026, de proposer une mutuelle santé à l'ensemble de ses agents, la collectivité a proposé aux agents d'adhérer à une offre collective, conventionnée par le Centre de Gestion de l'Ain.

Selon la législation, et conformément aux indications transmises par le CDG 01, la collectivité doit, a minima, prendre en charge la somme de 15 euros par mois et par agent, minimum légal, pour ceux qui choisirait cette mutuelle santé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accorder le montant minimum légal à chaque agent qui souscrita à cette mutuelle santé.

5- Convention de mandats en recettes : installation d'une borne de recharge électrique par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et des E-communications de l'Ain (SIEA)

Suite à la précédente présentation de la future infrastructure destinée à la recharge de véhicules électriques, le SIEA a mandaté l'entreprise Freshmile en tant que mandataire de gestion. Celle-ci percevra les recettes tirées de l'exploitation des infrastructures de recharge de véhicules électriques perçues auprès des clients. Elle reversera à la commune de Corveissiat, les sommes perçues, à la fin de chaque trimestre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandats pour la perception des recettes au titre de l'exploitation des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques (IRVE) et fixation des tarifs de redevance pour l'exploitation des bornes d'IRVE et des frais de stationnement.

6- Donation de terrain à la commune

La famille COCHOD souhaite faire don à la commune d'une parcelle située en Châtillon, références cadastrales OI-0722. La parcelle fait 910 m2 et est constituée principalement de bois.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la donation de la famille COCHOD et autorise Monsieur le Maire à signer la vente.

7- Règlement et convention d'occupation du domaine public de la vente au déballage

Monsieur le Maire présente le nouveau règlement de la vente au déballage ainsi que la convention d'occupation du domaine public. Il est proposé une modification des modalités et possibilités de paiements comme suit :

Semaine(s) de présence sur le marché	Montant dû	Principe	Echéancier à la demande du marchand			
52	240,00 €	Payable en une seule fois à la signature de la convention	Janvier	120,00 €	septembre	120,00 €
36	180,00 €		Janvier	90,00 €	septembre	90,00 €
24	120,00 €		Janvier	60,00 €	septembre	60,00 €
12	60,00 €					
1	5,00 €					

Ces tarifs seront applicables au 1^{er} janvier 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement et la convention d'occupation du domaine public de la vente au déballage.

8- Coupes de bois 2026

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les modalités concernant les coupes à asseoir en 2026 en forêt communale relevant du Régime Forestier, présentent dans la lettre de M. Anthony AUFFRET, Directeur de l'Office National des Forêts, antenne Loire Ain Rhône. Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Pierre CURVAT, 1^{er} adjoint au Maire.

Pierre CURVAT présente le programme de l'O.N.F.

L'Office National des Forêts propose, pour l'exercice 2026, un programme de coupes de bois de la forêt communale dans le cadre du plan de gestion de la forêt sur 20 ans. Cette proposition concerne la délivrance des bois sur pied sur la parcelle n°311. Monsieur Pierre CURVAT rappelle qu'un affouagiste réalise entre 25-30 stères par coupe. Il informe également les élus que 5 hectares sont disponibles au Tanay, essentiellement des sapins, divisés en 3 parcelles. La plupart sont en dépérissement et doivent donc être abattus. La plantation coûte 10 000 euros l'hectare, avec des possibilités de subventions.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la délivrance des bois des parcelles et de désigner comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière, les personnes suivantes :

- M. DURET Lionel
- M. MAZUIR Jacques
- M. DURET Stéphane

Monsieur le Maire propose le vote du programme de coupe de bois de la forêt ainsi que les affouagistes présentés comme garants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2026 au martelage des parcelles désignées dans le document
- De prendre note des garants nommés ci-dessus

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente

9- Tarifs des photocopies

Afin de mettre à jour les tarifs liés aux photocopies, et après étude du coût de revient à la collectivité, Monsieur le Maire propose que chaque photocopie soit facturée 0.10 centimes la copie noir et blanc et 0.20 centimes la copie couleur. Ce tarif s'adresse uniquement aux particuliers.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs des photocopies.

10- Tarifs buvette La Trace des Maquisards

Le 07 février 2026 se déroulera le trail La Trace des Maquisards. Monsieur le Maire laisse la parole à Yves QUIVET, conseiller et coordonnateur du collectif. Ce dernier explique qu'à l'occasion du passage du trail sur la commune, le collectif valorisant l'histoire du camp de Cize tiendra une buvette avec les tarifs suivants : vin chaud 2 €, jus de pomme chaud 1 €, Hot-dog 3 €, soupe 1.50 €, café/tisane 1 €, bonbon 0.50 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs proposés par le collectif.

11- Octobre Rose : don à La Ligue contre le cancer

Le collectif Octobre rose a réalisé un bénéfice de 2 290 euros, suite à la vente de rose, parts de gâteaux/boissons, et inscription à la randonnée.

Aussi, Monsieur le Maire propose de reverser à l'association de La Ligue contre le cancer la somme de 2 300 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de reverser la somme de 2300 euros à La Ligue contre le cancer.

12- Rapport sur la Qualité et le Prix de Service du syndicat d'eau potable Bresse-Suran-Revermont 2024 (RQPS BSR)

Monsieur le Maire présente le RQPS du syndicat d'eau potable BSR.

En 2024, le service public d'eau potable dessert 16 373 habitants présents sur le territoire. La facture d'eau comporte obligatoirement une part variable, proportionnelle à la consommation de l'abonné, et une part fixe indépendante de la consommation d'eau (abonnement, location de compteur, etc.)

Le prix, pour une consommation moyenne en 2024, soit 120 m³/an, était de 308.53 €, contre 325.94 € (chiffres donnés au 1^{er} janvier de chaque année).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte du Rapport sur la Qualité et le Prix de Service du syndicat d'eau potable Bresse-Suran-Revermont 2024.

13- Projet de la SARL LYA

Ce point est retiré de l'ordre du jour, faute d'éléments pour le traiter.

14 Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle les futures animations sur la commune :

- Inauguration des décorations de Noël, le vendredi 12 décembre à 17h30
- Noël solidaire, le dimanche 14 décembre 25
- Cérémonie des vœux, vendredi 09 janvier 2026 à 19h30

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain Conseil aura lieu le jeudi 26 février 2026 à 19h, en salle du conseil.

Fin de séance à 20h05

Le Secrétaire de séance



Le Maire

Jonathan GINDRE

